

ID: 059-215905274-20210218-4_1_160221-DE

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Saint-André Lez Lille

L'An Deux Mille Vingt et Un, le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 10 février 2021 soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 33

Etaient Présents:

Elisabeth MASSE, Maire; Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Olivier LECOINTE, Joséphine FARINEAUX jusqu'à la question 1/2, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Didier PARSY, Adjoints; Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT jusqu'à la question 1/2, Marie MARCHAND, Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Véronique TAVERNIER, Lydie YAP, Delphine MISZTAL, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Julie HENNEBELLE, Sébastien LEBLANC, Carmen GONZALEZ RUIZ, Louis CRUCHET, Esteban GARCIA, Isabelle COLNENNE, Guillaume MONCEAUX, Loïc LEBEZ, Myrtille MAERTEN, Déborah ANDRE, Cyprien RICHER, Conseillers Municipaux;

Ont donné procuration:

Laurent GOVAERT à Claude WASILKOWSKI à partir de la question 2/1

Joséphine FARINEAUX à Elisabeth MASSE à partir de la question 2/1

Secrétaire de Séance : Louis CRUCHET

SYMPA.

Envoyé en préfecture le 18/02/2021 Reçu en préfecture le 18/02/2021

Affiché le

ID: 059-215905274-20210218-4_1_160221-DE

Conseil Municipal du 16 février 2021 Projet de délibération

Saint-André

D - 4-1/2021

Vente d'une parcelle

\$

119, rue de la Gare

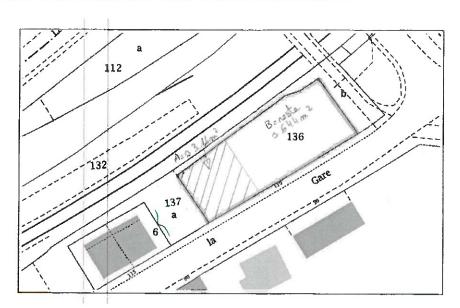
Rapport de Madame le Maire :

La Ville de Saint André est propriétaire d'un terrain sis 119 rue de la Gare cadastré AN 136 d'une contenance de 960 m², acheté à la SNCF en octobre 2016.

Le projet du centre de santé situé face à ce terrain nécessite la réalisation de place de stationnement. Les preneurs de ce projet ont dont sollicité la Ville pour l'acquisition d'une partie de cette parcelle (316 m²) dans le but d'y réaliser un parking d'une quinzaine de places leur permettant d'offrir un stationnement à leur clientèle (voir plan).

Vu l'évaluation des domaines en date du 04 septembre 2020, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser la vente d'une partie de la parcelle cadastrée AN 136 pour une superficie de 316 m² à la SCI HoliPsy, sis 81 rue de la Gare à Saint-André, moyennant un prix de 72 680.00 € HT. Les frais annexes seront la charge de l'acheteur.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tout autre document relatif à cette délibération.



ADOPTEE A LA MAJORITE 25 VOIX POUR 8 VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme Le Maire, VORD Etsabeth MASSE

Envoyé en préfecture le 18/02/2021

Reçu en préfecture le 18/02/2021

Affiché le

Direction générale

des Finances publiques

ID: 059-215905274-20210218-4_1_160221-DE

751-SD



Liberte Égalisé Fraternisé

> Direction régionale des Finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord 82 Avenue Kennedy - BP 70689

59033 Lille

Division de l'Évaluation domaniale

Téléphone : 03 20 62 42 42

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Christine VERDONCK

Téléphone: 03 20 62 80 88

Mel.: drfip59.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. LIDO: 2020-527V1481

Madame le Maire Hôtel de Ville 89 rue du Général Leclerc CS 40001 59871 Saint André Cedex

Lille, le 04/09/2020

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN: TAB

Adresse du bien : 119 rue de la Gare à saint André

VALEUR VÉNALE : voir paragraphe 7

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1. SERVICE CONSULTANT: Mairie

AFFAIRE SUIVES PAR : Ludivine Fiquet

2. Date de consultation

: 25/08/2020

Date de réception

: 26/08/2020

Date de visite

: 04/09/2020

Date de constitution du dossier « en Etat »

: 26/08/2020

3. OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par les collectivités locales, leurs groupements et leurs établissements publics : CGCT, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et L.5722-3 et articles R correspondants.

4. DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : parcelle AN 136

Description du bien : TAB occupé par un locataire - usage de stockage

Envoyé en préfecture le 18/02/2021

Reçu en préfecture le 18/02/2021

Affiché le



ID: 059-215905274-20210218-4_1_160221-DE

5. SHUATEON RURIDEQUE

Propriétaire : Mairie

Occupation:/

6. Urbanisme et réseaux

Zone UVC 7.1 – Tissu résidentiel diversifié (100 %) – PLU approuvé par le conseil de communauté du 12/12/2019

7. DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée selon la méthode par comparaison. La valeur vénale du bien est estimée à 230 €/m², valeur assortie d'une marge de négociation de 10 %.

Cette valeur est donnée sous réserve d'une visite du site, et éventuellement sous réserve de frais de remise en état du terrain.

8. DURÉE DE VALIDITÉ

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du service du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou la délibération n'était pas prise dans le délai d'un an et demi (18 mois) ou si les conditions du projet ou les règles d'urbanisme étaient modifiées.

9. OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Pour le directeur régional des Finances publiques et par délégation L'inspecteur des Finances Publiques Christine Verdonck

verdence